Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260703-DEL060_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 29 juin 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Romain GOURLAY ayant donné procuration à Mme Cécilia JAFFRY et de M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU.
Secrétaire : Mme Mathilde CONTY.

N° 2026/060 Tableau des effectifs et des emplois

En s'appuyant sur le tableau des effectifs inséré dans le budget primitif, le tableau des effectifs et des emplois recense l'ensemble des emplois permanents à temps complet et à temps non complet créés par la commune, en y ajoutant certaines informations telles que notamment l'état des emplois non permanents, et l'intitulé du poste qui est actuellement rattaché à l'emploi.

Ce tableau a une place primordiale dans les 3 cas suivants : lors de la création d'un emploi, la suppression ou la modification d'un emploi, la preuve de l'existence d'un poste vacant. Le tableau des emplois, ou encore appelé tableau des effectifs et des emplois, est un outil de gestion du personnel, pour lequel aucun formalisme n'est imposé. Il est conseillé de le mettre à jour, régulièrement, tout au long de l'année.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,

Vu le budget de la commune de Confort-Meilars ;

Vu l'état actuel des effectifs de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260703-DEL060_2026-DE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une cartographie des emplois ou de mettre à jour les emplois de la collectivité ou de l'établissement public à la date du 1er juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après en annexe.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU